

Peine capitale

veulent être certains qu'un meurtrier ne commettra jamais un autre meurtre. Ils veulent qu'on prenne des mesures pour s'assurer que les meurtriers ne seront pas tout simplement relâchés dans la collectivité. A mon avis, c'est le gros problème auquel le comité de la justice devra s'attaquer quand le bill dont nous sommes saisis lui sera renvoyé. Il me semble que le comité pourrait très bien étudier un certain nombre d'aspects que nous ne pourrions pas étudier comme il faudrait dans le temps dont nous disposons.

J'aimerais personnellement voir abolir une fois pour toutes la peine capitale. Beaucoup d'orateurs ont avancé des raisons militant en faveur de ce point de vue. J'aimerais résumer celles que j'ai retenues. Premièrement, les chiffres n'ont pas prouvé que la peine capitale est un moyen de dissuasion. Depuis cinq ans, au Canada et ailleurs, les crimes de violence ont augmenté mais le taux des meurtres n'a pas connu de hausse. Deuxièmement, presque tous les pays du monde industrialisé ont aboli la peine capitale. Troisièmement, il n'y a pas eu de pendaison au Canada depuis 1962. Les gens ont prouvé par là qu'ils ne désiraient pas voir supprimer quelqu'un de sang-froid; un nombre croissant de personnes s'y oppose, même si on ne demande pas de le regarder faire. Personne ne me dira que si la grande majorité des Canadiens avait voulu le rétablissement de la pendaison, le gouvernement fédéral aurait pu réussir à ne pas faire exécuter un seul condamné depuis 1962.

Le fait est que, comme nation, nous avons dépassé le stade de la pendaison et de la peine capitale en général, pour régler le sort des meurtriers. Quatrièmement, la pendaison ne ramènera pas la victime à la vie. Au lieu de tuer le meurtrier, il me semble qu'il vaudrait mieux bien l'emprisonner, lui faire faire un travail utile et se servir de ses gains pour aider la famille de la victime. De cette façon, il pourrait restituer quelque peu ce soit à ceux auxquels il a enlevé un être cher. Cinquièmement, dans un monde aussi violent que le nôtre, si l'État encourage cette violence contre un individu il ne fait que jeter de l'huile sur le feu. La meilleure façon d'inculquer le respect de la vie humaine est certainement de se retenir de l'enlever au nom de la loi.

Pour ces raisons, j'ai longtemps été en faveur de l'abolition de la peine capitale. Lorsque j'ai pris la parole à la Chambre en 1966 au sujet d'un bill d'initiative parlementaire avant la présentation du projet de loi, j'ai très clairement exposé ma position. Lorsque le gouvernement, en 1967, a présenté sa mesure législative proposant une période d'essai de cinq ans au cours de laquelle la peine capitale serait abolie, je l'ai appuyée. Je ferai la même chose maintenant.

Il se peut que nous ayons encore besoin d'une période d'essai avant d'être prêts à abolir complètement la peine de mort. Comme le ministre de la Justice (M. Lang) l'a dit hier, certains d'entre nous ne sont pas en faveur de l'abolition de la peine capitale et il se peut que l'on doive faire des exceptions afin d'établir le principe de l'abolition. Si nous ne pouvons pas faire adopter un bill sur l'abolition pure et simple, alors je suis prête à accepter une abolition graduelle. Ce dont je veux être sûre, c'est que lorsque la peine capitale sera finalement abolie, elle le sera à jamais car nous avons prouvé que nous avions bien dépassé ce stade. Le discours du secrétaire parlementaire au secrétaire d'État (M. Marceau) qui a clairement donné sa position à ce sujet hier m'a grandement réconfortée.

Ce qu'il nous faut maintenant, c'est étudier avec pondération et impartialité la meilleure manière de s'occuper

des meurtriers étant donné le besoin impérieux de protéger la société. La Chambre a certainement exprimé à maintes reprises son souci d'éloigner de la société non seulement les meurtriers mais également ceux qui commettent des crimes contre les personnes. La Chambre a entendu des gens qui ont attaqué pendant des jours et des semaines le système actuel de libération conditionnelle et la détention des prisonniers dans nos prisons comme étant inadéquats, et je suis très heureux que le solliciteur général (M. Allmand) ait annoncé qu'il se propose d'effectuer une enquête pour améliorer la situation. Les Canadiens veulent avoir une meilleure protection contre les gens qui ont commis des crimes contre les personnes, et particulièrement les meurtriers.

A cet égard, je pense que l'expérience faite en Grande-Bretagne a été très intéressante. En 1949, le gouvernement britannique établit une commission royale pour étudier la peine capitale sous tous ses aspects, commission qui fit un rapport en 1953. Avant que cette commission ne commence à fonctionner, son président, Sir Ernest Arthur Gowers, était partisan de la peine capitale. Pendant le mandat de cette commission, il devint partisan de l'abolition de la peine de mort. Après avoir voyagé dans différents pays, écouté des témoins, étudié des documents et des dossiers pendant quatre années, il devint convaincu de la nécessité de l'abolition de la peine de mort plutôt que de son maintien. Aux gens comme le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds), le député de Scarborough-Est (M. Stackhouse) et d'autres qui ont étudié le problème pendant une période beaucoup plus courte et sont des partisans du maintien de la peine de mort, je recommande de consacrer quatre ans à cette étude. S'ils étudiaient davantage et examinaient plus de documents, de faits et de chiffres, voyageaient dans d'autres pays et écoutaient les témoins qu'ils pourraient interroger, peut-être finalement, comme Sir Ernest Arthur Gowers, ils en arriveraient à penser que le maintien de la peine de mort ne s'impose plus dans notre monde moderne.

La peine de mort a été abolie en Grande-Bretagne en 1965 pendant une période d'essai de cinq ans. Elle a été abolie de manière définitive en 1969 à un moment où furent commis des meurtres particulièrement horribles. En fait, un des partisans de longue date de l'abolition avait comme adversaire dans une élection générale un proche parent de l'une des victimes de ces crimes abominables, et au crédit éternel du peuple britannique et de sa maturité, cet homme fut réélu au Parlement et la peine capitale fut abolie pour de bon, comme je l'ai dit, en 1969. Cette année, en 1973, un député a tenté de faire rétablir la peine de mort en Grande-Bretagne et a présenté un bill à cette fin. Ce bill a été rejeté de façon définitive et il n'y a pas eu de pendaison en Grande-Bretagne depuis 1964.

Nombre d'organismes communautaires et la plupart des principales Églises du Canada s'opposent à la peine capitale. Ils réclament des recherches sur le crime et sur les moyens de dissuasion. Ce matin un article très éloquent dans le *Globe and Mail* citait les paroles que M. Pearson a prononcées sur ce sujet il y a quelques années, alors qu'il était premier ministre. Il pensait que la potence et la chambre à gaz n'étaient pas un bon moyen pour régler le problème du crime, qu'il fallait rechercher la solution dans les taudis et les ghettos de nos villes, dans les cliniques etc. et essayer de prévenir le crime à sa source. Il y a peut-être des enseignants qui m'écoutent; ils pourront vous dire, monsieur l'Orateur, que la graine du crime est ensemencée bien longtemps avant sa réalisation. C'est l'injustice et la misère qui leur servent de terrain propice,